



Le Saint-Siège

DISCOURS DE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS

À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

PONTIFICAL POUR LES LAÏCS *Vendredi, 23 novembre 1990 Messieurs les Cardinaux,*

Chers Frères dans l'épiscopat,

Chers amis, 1. La treizième assemblée plénière du Conseil Pontifical pour les Laïcs accueille la première participation de nombreux membres nommés il y a quelques mois. Je suis heureux, à cette occasion, de vous souhaiter très cordialement la bienvenue. Je vous remercie d'avoir accepté d'ajouter à vos obligations la charge que représente pour vous cette collaboration avec le Saint-Siège. Votre disponibilité, vous pouvez en être assurés, est précieuse, car elle permet à votre Conseil d'accomplir sa mission en demeurant à l'écoute des fidèles laïcs de toutes les parties du monde et de tous les types d'engagement ecclésial. 2. Votre assemblée a lieu vingt-cinq ans après la conclusion du deuxième Concile du Vatican. Il n'est pas inutile de le souligner, lorsque l'on réfléchit à la mission des laïcs que ce Concile a précisément fortement marquée. Avec le recul d'un quart de siècle, il est bon de prendre une vue d'ensemble sur l'œuvre de ce Concile. Il a exprimé dans une remarquable synthèse la conscience que l'Eglise prend de sa nature propre et de sa mission; ou plutôt, il a reflété la lumière que le Christ Rédempteur jette sur le visage de l'homme, sur la condition humaine, sur la communauté des disciples unis à Lui en un corps vivant, comblé de ses dons, animé de son Esprit. Vous trouvez là le point d'appui irremplaçable de toute réflexion sur la vie des fidèles laïcs dans l'Eglise et sur leur participation à la mission commune confiée par le Rédempteur à tous les baptisés. Mais il est clair que, vingt-cinq ans après Vatican II, il nous faut reprendre sans cesse le chemin de l'évangélisation, sous les formes multiples qu'elle doit aujourd'hui revêtir pour être fidèle à la mission que le Seigneur a donnée à ses disciples jusqu'à la fin des temps, et pour s'adresser à nos frères et sœurs de la manière la plus juste et la plus utile. Le décret conciliaire «Ad Gentes» a confirmé la nécessité de la première évangélisation, dans les larges parties de l'humanité qu'elle n'a pu encore rejoindre. Et, en tant d'autres régions, c'est une évangélisation nouvelle qu'il s'agit de mettre en œuvre, pour raviver la foi, donner un dynamisme nouveau à la construction de l'édifice, nous rapprocher de l'unité voulue par le Seigneur entre ses disciples, répondre aux attentes de l'homme souvent désorienté. Je le disais en inaugurant mon ministère de successeur de Pierre, et je vous le redis aujourd'hui: «A toutes les époques, et plus particulièrement à la nôtre, le devoir fondamental de l'Eglise est de diriger le regard de l'homme, d'orienter la conscience et l'expérience de toute l'humanité vers le mystère du Christ, d'aider tous les hommes à se familiariser avec la profondeur de la Rédemption qui se réalise dans le Christ Jésus» [1]. Sachez donc reconnaître les chemins au long desquels les fidèles laïcs participeront de manière toujours plus sainte et plus missionnaire à la grande œuvre de l'Eglise. 3. Si l'on regarde les nombreuses associations de fidèles qui entretiennent des relations avec le Conseil Pontifical pour les Laïcs, la diversité des vocations et des modes d'action apparaît aussitôt. C'est une grande richesse pour l'Eglise. A partir de l'appel universel à la sainteté, à la communion, à la mission, les uns et les autres exercent leur générosité spirituelle et apostolique de mille manières. A l'image de

l'assemblée liturgique qui rassemble autour du même Seigneur et de son sacrifice rédempteur des hommes et des femmes de toutes conditions et de toutes vocations, les activités spécifiques des laïcs s'harmonisent dans une œuvre commune. Aider à en assurer l'unité est évidemment une de vos tâches primordiales. D'une part, l'engagement des fidèles laïcs se situe dans le cadre général des Eglises particulières; ils participent à la vie des diocèses et des paroisses, prennent leurs responsabilités dans les conseils pastoraux, dans les services caritatifs, dans les organismes d'apostolat ou d'éducation; et il est bon que la valeur de leur travail dans tous ces domaines soit bien reconnue. D'autre part, des associations regroupent les fidèles suivant divers critères d'appartenance sociale, de spiritualité plus définie, de méthode d'apostolat, d'itinéraires de formation, de style de vie commune. La vigueur de nombre de mouvements ecclésiaux, souvent de fondation récente, est un bien précieux pour l'Eglise. Votre Conseil a particulièrement la charge, en lien avec les évêques concernés, de veiller aux discernements nécessaires pour favoriser à la fois l'épanouissement de chacun suivant sa vocation et l'unité fraternelle de tous. L'exhortation apostolique «[Christifideles Laici](#)» a énoncé les principaux «critères d'ecclésialité» qui permettent de reconnaître la légitimité des associations de fidèles; votre réflexion à ce sujet permettra de les faire bien comprendre et de les appliquer pour le bien des personnes et le progrès de l'évangélisation.⁴ Le vaste tour d'horizon auquel vous vous livrez au cours de votre assemblée vous amènera sans doute à prendre également en considération les champs multiples où les fidèles laïcs ont à manifester leurs convictions et à donner leur témoignage, en fonction de leur condition proprement séculière. Ce sont de véritables mondes que nous souhaiterions voir éclairés par le message chrétien. Je pense à ceux de la famille, de la culture, au monde de l'économie - celui des travailleurs et celui des responsables des entreprises - au monde de la science et des techniques, à celui des communications sociales. Je me contente d'y faire allusion; certains problèmes sont abordés, du point de vue du Saint-Siège, par des dicastères spécialisés. Mais il est bon que vous portiez un regard d'ensemble sur la présence chrétienne dans le monde de ce temps, dont vous savez quelle importance [Vatican II](#) lui a donnée. Car il s'agit bien d'«aller dans le monde entier, de proclamer l'Evangile à toute la création»^[2], d'enraciner l'Eglise dans tous les milieux de vie, de rayonner la charité sans lui assigner de frontières.⁵ Chers amis, en achevant mon propos, nécessairement bref, je voudrais vous remercier à nouveau de prendre part à la mission du Saint-Siège. Nous nous trouvons ici en un lieu exceptionnel de rencontres. Les dicastères ont des tâches de discernement, et parfois d'arbitrages, ils ont aussi un rôle d'initiative, de promotion. A cet égard, je voudrais souligner l'heureuse activité de votre Conseil à l'égard des jeunes, en particulier pour les Journées mondiales qui ont déjà porté des fruits, vous pouvez en témoigner. Je vous encourage à poursuivre vos réflexions et vos actions afin d'affermir la vigueur et l'universalité de la mission des fidèles laïcs de toute l'Eglise, dans l'unité et la diversité de l'unique Corps du Christ. En vous exprimant ma cordiale sympathie, je vous confie à Marie, Mère de l'Eglise, la Vierge de l'attente et de l'espérance. Pour vous, pour vos familles et pour tous ceux avec qui vous travaillez, j'invoque avec ferveur la Bénédiction du

Seigneur.

[1] Ioannis Pauli PP. II *Redemptoris Hominis*, 10.[2] Cfr. *Marc.* 16, 15; *Matth.* 28, 19. © Copyright 1990 - Libreria Editrice Vaticana